

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 février 2015, le conseil de l'arrondissement a adopté le « *Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement* » (AO-281);
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 3° qu'en date du 17 mars 2015, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 26 mars 2015

Marie-France Paquet, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

